

ANNEXE A1

Adresse :
185-A Rang A
St-Cyprien G0R1B0

No de lots :
3 914 977, 4 240 713, 4 240 714,
4 240 715, 4 240 716, 4 240 717,
3 914 978, 3 915 020

INCLUSIONS	EXCLUSIONS
• Bouilleuse 2 X 8 Au Bois • 2 Pannes De Rechange • Meubles Du Chalet Et Du Pavillon De Chasse • 1 Sirotière • 1000 Chaudières • 1000 Chalumeaux • 1 Bassin • Tout L'équipement De La Cabane • Tracteur Kubota B3030 2011 4 Roue Motrice Avec Bucket • Excavatrice Kx 121 2008 Avec Pouce • 1 Remorque Transport De Pelle • La Chargeuse À Bois Cargo • Petit Trailer À Billots • Sleigh Sur Patin • Tracteur Ford 1220 1996 Et Trailer Dompeur Pour Gravel • Tracteur À Pelouse Kubota Diesel 7 D221 • 4 Scie À Chaîne • Réservoir Diesel • Faucheuse De 7 Pi <i>Lesquelles sont vendues sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur</i>	• Kubota L 3410 2002 avec cabine et bucket et son trailer a gravier dompeur • Effet personnel • Photos • Loader 2002 R310 • Truite décorative au mur • Polaris Ranger 6 Roues 2002

DÉCLARATIONS DU VENDEUR :

1. **GARANTIE LÉGALE :** La présente vente est faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur.
2. **MONTANT DE VENTE PLUS TAXES :** La présente propriété est taxable, en tout ou en partie étant donné qu'elle effectue soit des opérations commerciales agricoles et/ou forestières et est vendue comme telle. De ce fait, la vente sera taxable (en tout ou en partie selon le cas, voir avec votre notaire et /ou comptable). Le montant de vente est plus les taxes applicables.
3. **PUITS | EAU :** Aucun document de conformité, aucune facture ou autre concernant le puits, vendu tel quel. Si l'acheteur le désire, celui-ci peut faire faire un test d'eau (quantité et qualité en remplissant le formulaire EAU avec le courtier lors d'une promesse d'achat).
4. **SUPERFICIE :** Superficie et mesures de la terre vendue selon le cadastre municipal, terre non arpentée, sans garantie de contenance, et vendue telle que vue. Le vendeur ne fournira pas de document

d'arpentage, ni aucun certificat de localisation ou piquetage pour cette vente. L'acheteur s'en déclare satisfait.

5. **TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ** : L'acheteur et le vendeur s'engagent à signer le document : *Transfert de responsabilité : Engagement à ne pas détruire les investissements sylvicoles suite à des travaux forestiers subventionnés* (ci-joint). L'acheteur s'engage, à partir de la date de la signature de l'acte de vente de la propriété, à assumer les obligations contractées par le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, envers l'Agence Forestière ou le Groupement Forestier de cette région, de veiller à la protection des investissements sylvicoles jusqu'aux dates d'échéance des engagements; rembourser à l'Agence une somme équivalente en tout ou en partie de l'aide financière versée, advenant la destruction totale ou partielle desdits investissements sylvicoles avant la date d'échéance inscrite. Maxxum 100 Centre et ses courtiers se dégagent de toutes responsabilités face à ce transfert et l'acheteur et le vendeur s'en déclarent satisfaits. (Voir document ci-joint)
6. **POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON** : Il est de la responsabilité de l'acheteur de valider la possibilité de construction d'une maison (ou tout autres projets) avec la municipalité ou tout autres instances légales. S'il désire un temps supplémentaire pour faire ses vérifications, il devra en aviser le courtier afin de le prévoir à la promesse d'achat.
7. **RÉPARTITION DU PRIX DE VENTE** : La répartition du prix de vente sera fournie par le vendeur et/ou son comptable au notaire instrumentant la vente.
8. **DÉNOMBREMENT** : Aucun dénombrement n'a été fait pour les érables et/ou ses entailles potentielles. Cela est vendu tel que vu. Il n'existe aucun document attestant le nombre d'entailles ou d'érables potentielles. Ces nombres sont des estimés donnés de bonne foi par le vendeur. L'acheteur le comprend et s'en déclare satisfait.
9. **SERVITUDES** : Le vendeur déclare que l'immeuble pourrait faire l'objet de vieilles servitudes de passage dont plusieurs pourraient être expirées. Il existe également des servitudes d'utilité publique pour le transport et la distribution des services d'électricité, de téléphone, de télécommunication et de câblodistribution. 165 912, 250 519, 181 639, 226 543, 226 543, 226 149, 153970.
10. **FOSSE SEPTIQUE ET CHAMP D'ÉPURATION** : La capacité de la fosse septique et du champ d'épuration demeure à confirmer. Si l'acheteur désire s'en servir pour plus que ce nombre permis (chambres ou gallons), il devra s'assurer d'avoir une fosse septique et un champ d'épuration qui répondent aux exigences municipales et environnementales le tout, à ses frais tant pour la demande que pour adapter la fosse et le champ d'épuration. L'acheteur les accepte dans leur état actuel à son entière satisfaction et à ses risques et périls, et renonce à tous recours contre le vendeur à cet effet.

Date : 05-09-2025

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance de ce document et m'en déclarer satisfait.

PA _____

Acheteur 1

Date

Vendeur 1

Date

Acheteur 2

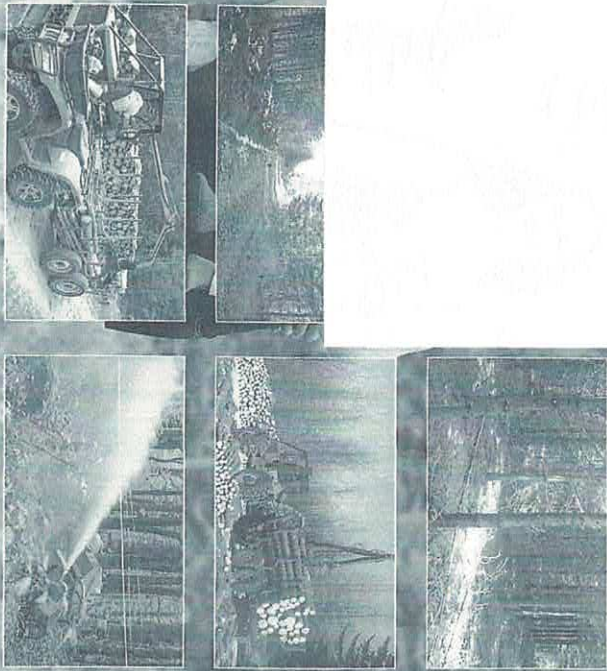
Date

Vendeur 2

Date

Toute reproduction et/ou modification, en tout ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite de Maxxum 100 centre inc. Si lors d'une promesse d'achat, vous souhaitez exclure ou modifier certaines clauses, vous devez en aviser les courtiers inscripteurs, raturer la clause, la réécrire en rouge et faire initialer vos clients afin que vos intentions soient claires entre toutes les parties. Toute modification au document à l'aide d'un logiciel comme Adobe est strictement interdite.

PLAN d'AMÉNAGEMENT FORESTIER



OBJECTIFS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

- 1- Aider le propriétaire forestier à connaître la composition forestière de ses lots boisés, à évaluer les potentiels forestier, agricole et faunique et identifier les milieux à protéger.
- 2- Clarifier ses objectifs de gestion pour son boisé, organiser ses ressources et s'assurer qu'il atteindra ses objectifs.
- 3- S'enregistrer comme producteur forestier et bénéficier des programmes d'aide disponibles.

1- LOCALISATION DE LA SUPERFICIE À VOCATION FORESTIÈRE

No du lot ou de la partie du lot ou désignation	Rang	Superficie (ha)	Superficie à vocation forestière	Zone (V ou B)
33.1 4240713	RANG B	14,8	14,6	B
34.1 4240714	RANG B	11,0	11,0	B
35.1 4240715	RANG B	6,3	6,3	B
36.1 4240717	RANG B	1,0	1,0	B
36.1 4240716	RANG B	4,0	3,9	B
Total		37,1	36,8	

2 - OBJECTIFS DU PRODUCTEUR FORESTIER

- ☐ Production forestière
- ☐ Production d'arbres de Noël
- ☐ Arboriculture
- ☐ Protection de la faune
- ☐ Utilisation à des fins récréatives
- ☐ Autres :

Habitudes de récolte :

- ☐ Bois à pâte
- ☐ Bois de chauffage
- ☐ Bois de sciage

REMARQUES:

- * Afin de bénéficier d'une aide financière du programme de mise en valeur des forêts privées ou du programme de remboursement des taxes foncières, les travaux sylvicoles doivent être obligatoirement prescrits et supervisés par un ingénieur forestier. Il est donc essentiel et obligatoire de communiquer avec le technicien forestier de votre secteur avant d'entreprendre des travaux.
- * De plus, il vous est fortement suggéré de prendre connaissance de la réglementation en vigueur. La superficie de la coupe planifiée ou sa localisation (proximité d'un cours d'eau, d'un milieu humide, d'une habitation, d'un boisé voisin, d'un chemin public, etc.) peuvent nécessiter l'obtention d'un certificat d'autorisation. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous ou votre municipalité.

OBJECTIFS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

- 1- Aider le propriétaire forestier à connaître la composition forestière de ses lots boisés, à évaluer les potentiels forestier, agricole et faunique et identifier les milieux à protéger;
- 2- Clarifier ses objectifs de gestion pour son boisé, organiser ses ressources et s'assurer qu'il atteindra ses objectifs;
- 3- S'enregistrer comme producteur forestier et bénéficier des programmes d'aide disponibles.

2 - OBJECTIFS DU PRODUCTEUR FORESTIER

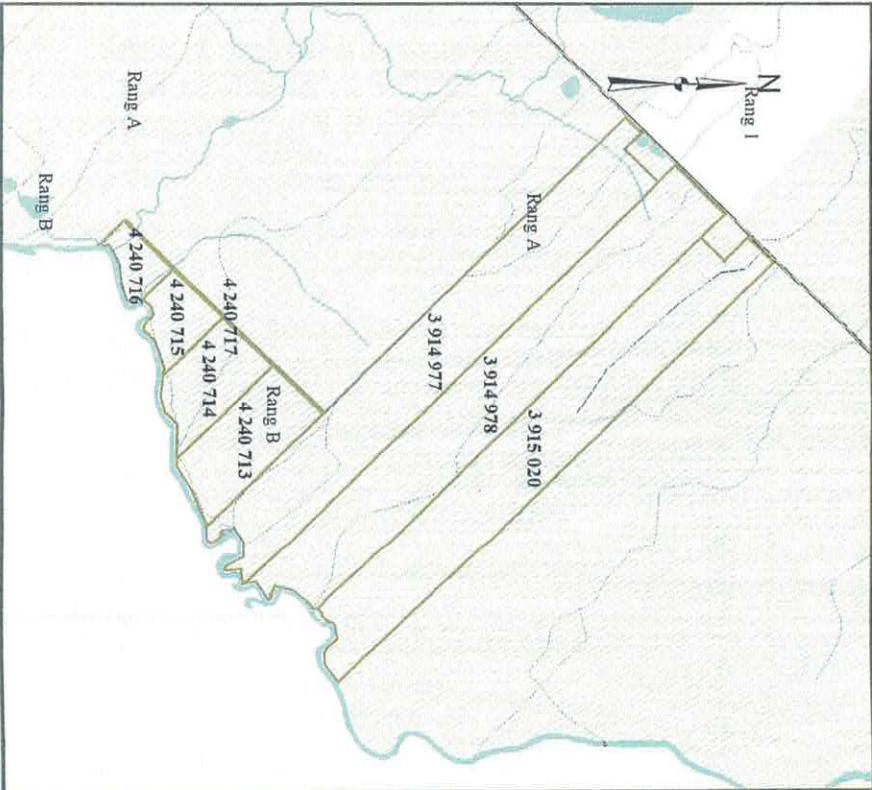
☐ Production forestière	☐ Habitudes de récolte :
☐ Production d'arbres de Noël	☐ Bois à latte
☐ Arboriculture	☐ Bois de chauffage
☐ Protection de la faune	☐ Bois de sciage
☐ Utilisation à des fins récréatives	
☐ Autres :	

REMARQUES:

- Afin de bénéficier d'une aide financière du programme de mise en valeur des forêts privées ou du programme de remboursement des taxes foncières, les travaux sylvicoles doivent être obligatoirement prescrits et supervisés par un ingénieur forestier. Il est donc essentiel et obligatoire de communiquer avec le technicien forestier de votre secteur avant d'entreprendre des travaux.
- De plus, il vous est fortement suggéré de prendre connaissance de la réglementation en vigueur. La superficie de la coupe planifiée ou sa localisation (proximité d'un cours d'eau, d'un milieu humide, d'une érablière, d'un boisé voisin, d'un chemin public, etc.) peuvent nécessiter l'obtention d'un certificat d'autorisation. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous ou votre municipalité.

3- DESCRIPTION DE LA DÉSIGNATION CADASTRALE

CARTE FORESTIÈRE



Les limites de lots qu'on retrouve sur cette carte peuvent ne pas correspondre à la réalité. Elles n'ont aucune valeur légale.

Echelle de la carte: 1:15 000 No. de la carte forestière: 21 L08 S.E. No. de la photographie aérienne: 615 125, 151

LÉGENDE DE LA CARTE FORESTIÈRE

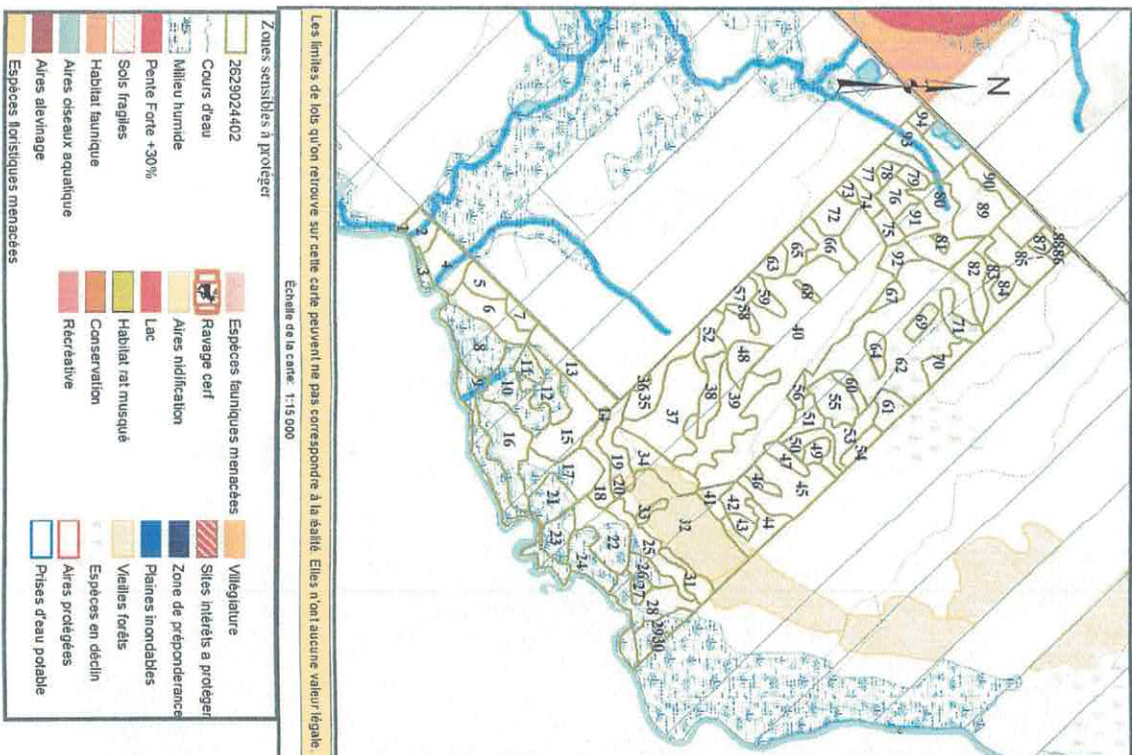
- | | |
|---|---------------|
| Nombres de lots réformés
Ex: 3213322 | Cours d'eau |
| Limite de la désignation
cadastrale | Lacs |
| Rouie | Chemin de fer |
| Chemin forestier | Zonage blanc |

3.1 - PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE LA PROPRIÉTÉ



4- ZONES SENSIBLES À PROTÉGER / CARTOGRAPHIE

CARTE FORESTIÈRE



4 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

Numéro et nom du peuplement	NAIPF (Voir tableau 4.1)	Drainage	Régénération	Sup. approx. (ha.)	Classe densité (1)	Hauteur moyenne	Age (2)	S.T. (2)	Volume m3/ha. APPROX.	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Priorité à faire d'ici	Subv. O/N (3)
1 RESIDENCE ET BATIMENT				0.1								
2 SAPINIERE AVEC FEUIL. INTOLERANTS	sb9pt2bp2	MODÉRÉ	MOYEN	1.3	A	14.0	30	24	112	COUPE D'AMELIORATION	3-5 ANS	N
Remarques : RÉGÉNÉRÉ EN SAPIN		PRÉSENCE D'UN COURS D'EAU		Remarques:								
3 INSTALLATION RECREATIVE				0.5								
4 FEUILLUS INTOLERANTS AVEC SAPINS	pt5bp2sb2en1	IMPARFAIT	FAIBLE	2.8	D	15.0	30	30	150			
Remarques :		PRÉSENCE D'AULNES PAR ENDROIT		Remarques:								
5 SAPINIERE AVEC FEUIL. INTOLERANTS	sb8pt1bp1	MODÉRÉ	MOYEN	1.4	A	15.0	50	28	140	COUPE A BLANC AVEC PROTECTION DE LA REGENERATION	0-2 ANS	N
Remarques : AUCUNE		PRÉSENCE DE SAPINS MATURES		Remarques:								
6 PEUPLERAIE AVEC SAPINS	pt6bp1sb3	IMPARFAIT	FAIBLE	2.8	B	15.0	30	12	60	COUPE D'AMELIORATION	3-5 ANS	N
7 SAPINIERE AVEC FEUIL. INTOLERANTS	sb5pt3er2	MODÉRÉ	MOYEN	0.8	C	12.0	20	4	18			
Remarques : RÉGÉNÉRÉ EN SAPIN		RÉGÉNÉRÉ EN FEUILLUS INTOLÉRANTS		Remarques:								

4 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

Numéro et nom du peuplement	NAIPF (Voir tableau 4.1)	Drainage	Régénération	Sup. approx. (ha.)	Classe densité (1)	Hauteur moyenne	Age (2)	S.T. (2)	Volume m3/ha. APPROX.	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Priorité à faire d'ici	Subv. O/N (3)
8 CEDRIERE	to9en1	IMPARFAIT	MOYEN	3.9	A	15.0	50	30	150	COUPE D'AMELIORATION	3-5 ANS	N
9 AULNAIE				5.0								
Remarques :		PRÉSENCE D'UN COURS D'EAU		Remarques:								
10 RESINEUX	to2en2ml2sb2eb2	IMPARFAIT	FORT	3.7	A	10.0	10			ECLAIRCIE PRECOMMERCIALE D'UN PEUPEMENT RESINE	0-2 ANS	O
Remarques : AUCUNE		PEUPEMENT JAMAIS ECLAIRCI		Remarques:								
11 PLANTATION D'EPINETTE NOIRE	en0	IMPARFAIT	ABSENTE	0.9	A	8.0	10					
Remarques : AUCUNE		AUCUNE		Remarques:								
12 PEUPLERAIE AVEC SAPINS	pt5eb5	IMPARFAIT	FAIBLE	2.4	B	16.0	40	14	76			
Remarques : PRÉSENCE D'AULNES PAR ENDROIT		PRÉSENCE DE TROUÈS EMBROUSSAILLÉS		Remarques:								
13 SAPINIERE A EPINETTE BLANCHE	eb0	MODÉRÉ	ABSENTE	3.2	A	16.0	70	34	181	COUPE A BLANC AVEC PROTECTION DE LA REGENERATION	3-5 ANS	N
Remarques : DÉBUT DE CARIE		PEUPELEMENT DE FAIBLE QUALITÉ		Remarques:								
14 RESIDENCE ET BATIMENT				0.2								

4 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

Numéro et nom du peuplement	NAIPF (Voir tableau 4.1)	Drainage	Régénération	Sup. approx. (ha.)	Classe densité (1)	Hauteur moyenne	Age (2)	S.T. (2)	Volume m3/ha. APPROX.	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Priorité à faire d'ici	Subv. O/N (3)
15 SAPINIERE A EPINETTES	sb6m3eb1	MODÉRÉ	FAIBLE	3.9	A	16.0	50	30	180	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT COUPE A BLANC AVEC PROTECTION DE LA REGENERATION	0-2 ANS 3-5 ANS	O N
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques:		
16 CEDRIERE	to8en1eb1	IMPARFAIT	FAIBLE	4.5	A	16.0	40	36	182	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT COUPE DE JARDINAGE COUPE D'AMELIORATION	0-2 ANS 0-2 ANS 3-5 ANS	O O N
Remarques : AUCUNE		PRÉSENCE D'UN COURS D'EAU								Remarques:		
17 SAPINIERE A EPINETTES	sb5to3on2	IMPARFAIT	MOYEN	3.8	A	10.0	20	6	20			
Remarques : PEUPELEMENT JAMAIS ÉCLAIRCI		PEUPELEMENT DE FAIBLE QUALITÉ								Remarques:		
18 SAPINIERE A EPINETTE BLANCHE	sb0	MODÉRÉ	ABSENTE	1.8	A	15.0	40	38	190	COUPE A BLANC AVEC PROTECTION DE LA REGENERATION	3-5 ANS	N
Remarques : AUCUNE		DÉBUT DE CARIE								Remarques:		
19 FEUILLUS INTOLERANTS AVEC SAPINS	eo3pt1bj1eb3en2	MODÉRÉ	FORT	2.1	D	14.0	30	8	37			
Remarques : AUCUNE		PRÉSENCE DE TROUÉES RÉGÉNÉRÉES								Remarques:		
20 PLANTATION D'EPINETTE NOIRE	en0	IMPARFAIT	ABSENTE	0.4	A	5.0	10					
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques:		
21 PLANTATION D'EPINETTE NOIRE	en0	MODÉRÉ	FAIBLE	2.3	A	10.0	20	16	63	COUPE D'ECLAIRCIE COMMERCIALE	5-10 ANS	O
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques:		

4 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

Numéro et nom du peuplement	NAIPF (Voir tableau 4.1)	Drainage	Régénération	Sup. approx. (ha.)	Classe densité (1)	Hauteur moyenne	Age (2)	S.T. (2)	Volume m3/ha. APPROX.	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Priorité à faire d'ici	Subv. O/N (3)
22 SAPINIERE AVEC FEUIL. INTOLERANTS	sb6tp2pt1m1	MODÉRÉ	FAIBLE	3.9	A	16.0	50	22	117			
Remarques : RÉGÉNÉRÉ EN SAPIN		PRÉSENCE DE TROUÉES RÉGÉNÉRÉES								Remarques:		
23 CEDRIERE	to8pt3eb1	MAUVAIS	FAIBLE	2.0	C	13.0	30	16	89			
Remarques : PRÉSENCE D'AULNES PAR ENDROIT		PEUPELEMENT DE FAIBLE QUALITÉ								Remarques:		
24 CEDRIERE	to9eb1	IMPARFAIT	FAIBLE	2.5	A	14.0	30	28	131	COUPE D'AMELIORATION	3-5 ANS	N
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques:		
25 SAPINIERE A EPINETTES	sb9en1	MODÉRÉ	ABSENTE	2.7	A	16.0	50	32	171	COUPE A BLANC AVEC PROTECTION DE LA REGENERATION	5-10 ANS	N
Remarques : PRÉSENCE DE TROUÉES NON-RÉGÉNÉRÉES		DÉBUT DE CARIE								Remarques:		
26 MELEZIN AVEC EPINETTES	mi5en2eb2to1	IMPARFAIT	FAIBLE	1.2	A	12.0	30	18	72			
Remarques : PEUPELEMENT JAMAIS ÉCLAIRCI		PRÉSENCE D'AULNES PAR ENDROIT								Remarques:		
27 PESSIERE A SAPHIS	en6sb4	MODÉRÉ	FAIBLE	0.6	B	13.0	30	20	87	COUPE D'ECLAIRCIE COMMERCIALE	5-10 ANS	N
Remarques : AUCUNE		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FAITE								Remarques:		
28 SAPINIERE A EPINETTES	sb7en3	MODÉRÉ	ABSENTE	3.8	A	13.0	40	18	78			
Remarques : PEUPELEMENT DE FAIBLE QUALITÉ		PEUPELEMENT JAMAIS ÉCLAIRCI								Remarques:		

4 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

Numéro et nom du peuplement	NAIPF (Voir tableau 4.1)	Drainage	Régénération	Sup. approx. (ha.)	Classe densité (1)	Hauteur moyenne	Age (2)	S.T. (2)	Volume m³/ha. APPROX.	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Priorité à faire d'ici	Subv. O/N (3)
29 PESSIERE	en0to2ab2	MAUVAIS	MOYEN	1.8	A	5.0	20					
Remarques : PRÉSENCE DE TROUÉES EMBROUSSAILLÉES		PRÉSENCE D'AULNES PAR ENDROIT								Remarques		
30 PESSIERE	en0	IMPARFAIT	FAIBLE	0.2	B	17.0	70	20	113			
Remarques : AUCUNE		PEUPEMENT DE FAIBLE QUALITÉ								Remarques		
31 PLANTATION	eb0	MODÉRÉ	ABSENTE	1.3	B	7.0	10					
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques		
32 ERABLIERE	es7er5	BON	FAIBLE	10.3	B	16.0	50	24	128	COUPE D'AMELIORATION D'ERABLIERE	0-2 ANS	N
Remarques :		PRÉSENCE D'ARBRES CHANCRÉS								Remarques		
33 RESIDENCE				0.5								
34 SAPINIERE AVEC FEUIL. INTOLERANTS	ab8eo1bj1	MODÉRÉ	ABSENTE	3.0	A	14.0	40	34	159	COUPE D'ECLAIRCIE COMMERCIALE	0-2 ANS	O
Remarques : AUCUNE		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FAITE								Remarques		
35 SAPINIERE AVEC FEUIL. INTOLERANTS	ab8bp3mi1en1	MODÉRÉ	FAIBLE	2.7	B	15.0	50	26	130	COUPE A BLANC AVEC PROTECTION DE LA REGENERATION	3-5 ANS	N
Remarques : PRÉSENCE DE TROUÉES NON-RÉGÉNÉRÉES		PRÉSENCE DE BROUSSAILLES PAR ENDROIT								Remarques		

4 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

Numéro et nom du peuplement	NAIPF (Voir tableau 4.1)	Drainage	Régénération	Sup. approx. (ha.)	Classe densité (1)	Hauteur moyenne	Age (2)	S.T. (2)	Volume m³/ha. APPROX.	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Priorité à faire d'ici	Subv. O/N (3)
36 CHALET				0.2								
37 SAPINIERS A EPINETTE BLANCHE	ab8en2	IMPARFAIT	FAIBLE	6.2	A	10.0	20	18	60	COUPE D'ECLAIRCIE COMMERCIALE	5-10 ANS	O
Remarques : AUCUNE		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FAITE								Remarques		
38 CEDRIERE	to8m1en1	IMPARFAIT	FAIBLE	1.8	A	12.0	30	20	80	COUPE D'AMELIORATION	5-10 ANS	N
Remarques : AUCUNE		PEUPEMENT JAMAIS ÉCLAIRCI								Remarques		
39 PESSIERE	en4eb2eb3mi1	IMPARFAIT	FAIBLE	5.8	B	7.0	20	10	33			
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques		
40 SAPINIERE A EPINETTES	ab7en3	MODÉRÉ	FAIBLE	24.9	A	13.0	30	28	121	COUPE D'ECLAIRCIE COMMERCIALE	3-5 ANS	O
Remarques : AUCUNE		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FAITE								Remarques		
41 SAPINIERE AVEC FEUIL. INTOLERANTS	ab8er2b1bpt	MODÉRÉ	FAIBLE	1.0	B	17.0	70	32	181			
Remarques : VOLUME RÉSIDUEL À RÉCOLTER		PRÉSENCE DE TROUÉES NON-RÉGÉNÉRÉES								Remarques		
42 PLANTATION	eb0	MODÉRÉ	ABSENTE	1.3	A	8.0	10					
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques		

4 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

Numéro et nom du peuplement	NAIPF (Voir tableau 4.1)	Drainage	Régénération	Sup. approx. (ha.)	Classe densité (1)	Hauteur moyenne	Age (2)	S.T.	Volume m3/ha. APPROX.	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Priorité à faire d'ici	Subv. O/N (3)
43 AULNAIE				0.8								
44 SAPINIERE A EPINETTES	sb9en1	MODÉRÉ	FAIBLE	2.4	A	13.0	30	20	87	COUPE D'ÉCLAIRCIE COMMERCIALE	3-5 ANS	O
Remarques : AUCUNE		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FAITE								Remarques:		
45 SAPINIERE A EPINETTES	sb7en3	MODÉRÉ	ABSENTE	4.8	A	13.0	30	20	87			
Remarques : AUCUNE		PEUPEMENT JAMAIS ÉCLAIRCI								Remarques:		
46 SAPINIERE A EPINETTES	sb9eb4	IMPARFAIT	ABSENTE	0.6	B	8.0	20	8	21			
Remarques : PRÉSENCE D'AULNES PAR ENDROIT		PEUPEMENT JAMAIS ÉCLAIRCI								Remarques:		
47 SAPINIERE A EPINETTE BLANCHE	sb0	IMPARFAIT	ABSENTE	0.9	A	10.0	20	4	13			
Remarques : PEUPEMENT JAMAIS ÉCLAIRCI		PRÉSENCE D'AULNES PAR ENDROIT								Remarques:		
48 SAPINIERE AVEC FEUIL. INTOLERANTS	sb0bp4	MODÉRÉ	FAIBLE	1.7	A	15.0	50	28	140	COUPE D'AMÉLIORATION COUPE A BLANC AVEC PROTECTION DE LA REGENERATION	3-5 ANS 5-10 ANS	N N
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques:		
49 CEDRIERE	to0	IMPARFAIT	FAIBLE	0.7	A	15.0	40	50	250	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT COUPE D'AMÉLIORATION	3-5 ANS 3-5 ANS	O N
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques:		

4 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

Numéro et nom du peuplement	NAIPF (Voir tableau 4.1)	Drainage	Régénération	Sup. approx. (ha.)	Classe densité (1)	Hauteur moyenne	Age (2)	S.T.	Volume m3/ha. APPROX.	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Priorité à faire d'ici	Subv. O/N (3)
50 SAPINIERE AVEC CEDRE	sb0to3en2	MAUVAIS	MOYEN	1.5	A	7.0	20					
Remarques : PEUPEMENT JAMAIS ÉCLAIRCI		PRÉSENCE D'AULNES PAR ENDROIT								Remarques:		
51 PESSIERE	en8eb4	IMPARFAIT	FAIBLE	1.4	B	12.0	30	14	86			
Remarques : AUCUNE		PRÉSENCE D'AULNES PAR ENDROIT								Remarques:		
52 CEDRIERE	to8eb4	MAUVAIS	FAIBLE	1.6	A	5.0	20					
Remarques : AUCUNE		PRÉSENCE D'AULNES PAR ENDROIT								Remarques:		
53 SAPINIERE A EPINETTES	sb8en2	MAUVAIS	FAIBLE	1.9	A	10.0	20					
Remarques : PRÉSENCE D'AULNES PAR ENDROIT		PEUPEMENT DE FAIBLE QUALITÉ								Remarques:		
54 SAPINIERE A EPINETTES	sb8en3m1	MODÉRÉ	FAIBLE	0.9	A	14.0	40	24	112	COUPE D'AMÉLIORATION	5-10 ANS	N
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques:		
55 CEDRIERE	to0	IMPARFAIT	FAIBLE	2.3	A	16.0	50	52	277	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT COUPE D'AMÉLIORATION	0-2 ANS 3-5 ANS	O N
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques:		
56 PESSIERE	en8eb5	MODÉRÉ	MOYEN	0.6	A	11.0	20					
Remarques : AUCUNE		RÉGÉNÉRÉ EN SAPIN								Remarques:		

4 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

Numéro et nom du peuplement	NAIPF (Voir tableau 4.1)	Drainage	Régénération	Sup. approx. (ha.)	Classe densité (1)	Hauteur moyenne	Age (2)	S.T. (2)	Volume m3/ha. APPROX.	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Priorité à faire d'ici	Subv. O/N (3)
57 SAPINIERE AVEC FEUIL. INTOLERANTS	sb5pt3bp2	MODÉRÉ	FAIBLE	1.0	A	16.0	50	28	149	COUPE D'AMELIORATION	3-5 ANS	N
Remarques : RÉGÉNÉRÉ EN SAPIN		DENSITÉ VARIABLE DANS LE PEUPEMENT								Remarques		
58 FEUILLU D'ESSENCES INTOLERANTES	pt5bp2ab3	MAUVAIS	FAIBLE	0.5	A	8.0	20					
Remarques : PEUPEMENT JAMAIS ÉCLAIRCI		PRÉSENCE D'AULNES PAR ENDROIT								Remarques		
59 FEUILLU D'ESSENCES INTOLERANTES	pt5bp2ab3	MAUVAIS	FAIBLE	1.0	A	8.0	20					
Remarques : PEUPEMENT JAMAIS ÉCLAIRCI		PRÉSENCE D'AULNES PAR ENDROIT								Remarques		
60 SAPINIERE AVEC FEUIL. INTOLERANTS	sb7bp3	IMPARFAIT	FAIBLE	0.8	A	11.0	20	8	29			
Remarques : PEUPEMENT JAMAIS ÉCLAIRCI		PRÉSENCE D'AULNES PAR ENDROIT								Remarques		
61 SAPINIERE AVEC FEUIL. INTOLERANTS	sb6pt1bp2mi1	MODÉRÉ	FAIBLE	1.4	A	15.0	50	26	130	COUPE D'AMELIORATION COUPE A BLANC AVEC PROTECTION DE LA REGENERATION	3-5 ANS 5-10 ANS	N N
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques		
62 CEDRIERE	to0	IMPARFAIT	FAIBLE	15.0	A	13.0	JIN	26	113	COUPE D'AMELIORATION	5-10 ANS	N
Remarques : DENSITÉ VARIABLE DANS LE PEUPEMENT		PRÉSENCE DE TROUÉES EMBROUSSAILLÉES								Remarques		
63 SAPINIERE AVEC FEUIL. INTOLERANTS	sb6bp1pt1	MODÉRÉ	FAIBLE	1.0	A	15.0	50	32	160	COUPE D'AMELIORATION	3-5 ANS	N
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques		

4 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

Numéro et nom du peuplement	NAIPF (Voir tableau 4.1)	Drainage	Régénération	Sup. approx. (ha.)	Classe densité (1)	Hauteur moyenne	Age (2)	S.T. (2)	Volume m3/ha. APPROX.	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Priorité à faire d'ici	Subv. O/N (3)
64 SAPINIERE A EPINETTE BLANCHE	sb9en1	MAUVAIS	FAIBLE	0.9	B	7.0	20					
Remarques : PRÉSENCE DE TROUÉES EMBROUSSAILLÉES		PRÉSENCE D'AULNES PAR ENDROIT								Remarques		
65 FEUILLUS D'ESS. INTOL. AVEC RESINEUX	er4b2to3ab1	MODÉRÉ	FAIBLE	1.4	D	14.0	30	10	47			
Remarques : DENSITÉ VARIABLE DANS LE PEUPEMENT		PRÉSENCE DE TROUÉES EMBROUSSAILLÉES								Remarques		
66 SAPINIERE AVEC FEUIL. INTOLERANTS	sb6pt2bp2	MODÉRÉ	FAIBLE	1.8	A	16.0	50	28	149	COUPE D'AMELIORATION	3-5 ANS	N
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques		
67 PEUPLERAIE	pt0	MODÉRÉ	FAIBLE	0.7	A	15.0	30	12	60			
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques		
68 SAPINIERE AVEC PEUPLIERS		MAUVAIS	MOYEN	0.3	A	10.0	20					
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques		
69 PEUPLERAIE AVEC SAPINS	pt7ab3	MODÉRÉ	FORT	0.9	A	19.0	30-90	32	203	COUPE A BLANC AVEC PROTECTION DE LA REGENERATION	0-2 ANS	N
Remarques : PRÉSENCE D'ARBRES VÉTÉRANS		RÉGÉNÉRÉ EN SAPIN								Remarques		
70 SAPINIERE AVEC FEUIL. INTOLERANTS	sb5tp2er2eb1	MODÉRÉ	ABSENTE	1.3	A	15.0	40	30	160	COUPE D'AMELIORATION	3-5 ANS	N
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques		

4 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

Numéro et nom du peuplement	NAIFF (Voir tableau 4.1)	Drainage	Régénération	Sup. approx. (ha.)	Classe densité (1)	Hauteur moyenne	Age (2)	S.T.	Volume m3/ha. APPROX.	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Priorité à faire d'ici	Subv. O/N (3)
71 SAPINIERE AVEC FEUIL. INTOLERANTS	sb0ptien1	IMPARFAIT	ABSENTE	1.4	A	15.0	50	30	150	COUPE A BLANC AVEC PROTECTION DE LA REGENERATION 5-10 ANS		N
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques		
72 SAPINIERE AVEC FEUIL. INTOLERANTS	sb0er1	MODÉRÉ	FAIBLE	1.9	A	14.0	30	30	140	COUPE D'AMELIORATION	5-5 ANS	N
Remarques : AUCUNE		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FAITE								Remarques		
73 CEDRIERE	to0	MAUVAIS	FAIBLE	0.5	A	12.0	30	38	78			
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques		
74 MELEZIN AVEC CEDRE	mf7to3	MAUVAIS	FAIBLE	0.8	A	4.0	10					
Remarques : AUCUNE		PRÉSENCE D'AULNES PAR ENDROIT								Remarques		
75 CEDRIERE	to0	MAUVAIS	FAIBLE	0.9	A	13.0	30	18	78			
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques		
76 PLANTATION	eb0	MODÉRÉ	FAIBLE	1.4	B	14.0	30	26	121	COUPE D'ECLAIRCIE COMMERCIALE	5-10 ANS	N
Remarques : AUCUNE		PREMIÈRE ÉCLAIRCIE FAITE								Remarques		
77 PESSIERE	eb8eb1mi1	MODÉRÉ	FAIBLE	2.1	A	16.0	50	38	203	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMBLEMENT	0-2 ANS	O
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques		

4 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

Numéro et nom du peuplement	NAIFF (Voir tableau 4.1)	Drainage	Régénération	Sup. approx. (ha.)	Classe densité (1)	Hauteur moyenne	Age (2)	S.T.	Volume m3/ha. APPROX.	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Priorité à faire d'ici	Subv. O/N (3)
78 SAPINIERE AVEC PEUPLIERS		MODÉRÉ	FORT	0.6	A	15.0	40	26		COUPE D'AMELIORATION	5-10 ANS	N
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques		
79 PLANTATION D'EPINETTE NOIRE	en0	MODÉRÉ	ABSENTE	0.7	B	12.0	30	18	64			
Remarques : AUCUNE		PREMIÈRE ÉCLAIRCIE FAITE								Remarques		
80 RESINEUX AVEC FEUILLUS INTOLERANTS	sb2eb2pClbp2to1	IMPARFAIT	FAIBLE	4.3	C	15.0	50	8	40			
Remarques : DENSITÉ VARIABLE DANS LE PEUPEMENT		PRÉSENCE D'AULNES PAR ENDROIT								Remarques		
81 PLANTATION D'EPINETTE BLANCHE	eb0	MODÉRÉ	ABSENTE	0.3	A	5.0	10					
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques		
82 SAPINIERE AVEC PEUPLIERS		MODÉRÉ	FAIBLE	1.9	A	16.0	50	28		COUPE D'AMELIORATION	5-10 ANS	N
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques		
83 FEUILLU D'ESSENCES INTOLERANTES	er2bp3p3eb2	MODÉRÉ	MOYEN	2.2	B	10.0	20	10	33			
Remarques : AUCUNE		PRÉSENCE DE TROUÉES EMBROUSSAILLÉES								Remarques		
84 FEUILLU D'ESSENCES INTOLERANTES	er0tp2	BON	FAIBLE	0.8	A	15.0	30	20	100	COUPE D'AMELIORATION	5-10 ANS	N
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques		

4 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

Numéro et nom du peuplement	NAIFF (Voir tableau 4.1)	Drainage	Régénération	Sup. approx. (ha.)	Classe densité (1)	Hauteur moyenne	Age (2)	S.T. (2)	Volume m³/ha. APPROX.	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Priorité à faire d'ici	Subv. O/N (3)
85 SAPINIERE AVEC FEUIL. INTOLERANTS	ab5bp1eb1	MODÉRÉ	ABSENTE	2.9	A	17.0	50	32	181	COUPE A BLANC AVEC PROTECTION DE LA REGENERATION	3-5 ANS	N
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques:		
86 PLANTATION D'EPINETTE BLANCHE	eb0	MODÉRÉ	ABSENTE	0.2	A	12.0	20	24	98	COUPE D'ECLAIRCIE COMMERCIALE	3-5 ANS	N
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques:		
87 PEUPLERAIE	pt0	IMPARFAIT	FAIBLE	0.5	A	10.0	20	16	53			
Remarques : AUCUNE		PRÉSENCE D'AULNES PAR ENDROIT								Remarques:		
88 PEUPLERAIE AVEC SAPINS	pt5eb2	MODÉRÉ	FAIBLE	0.5	A	15.0	50	28	140			
Remarques : AUCUNE		DENSITÉ VARIABLE DANS LE PEUPEMENT								Remarques:		
89 PESSIERE	en5eb4bp1	MODÉRÉ	FAIBLE	4.0	A	16.0	50	30	160	COUPE D'AMELIORATION	0-2 ANS	N
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques:		
90 SAPINIERE AVEC PEUPLIERS	ab5bp3eb1	MODÉRÉ	FAIBLE	1.5	A	16.0	70	32	171	COUPE A BLANC AVEC PROTECTION DE LA REGENERATION	3-5 ANS	N
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques:	BANDE DE PROTECTION EN BORDURE DU CHEMIN PUBLIC À RESPECTER	
91 PEUPLERAIE AVEC SAPINS	pt5eb2	MODÉRÉ	FORT	1.3	A	20.0	30-70	30	200	COUPE D'AMELIORATION	0-2 ANS	N
Remarques : AUCUNE		RÉGÉNÉRÉ EN SAPIN								Remarques:		

4 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

Numéro et nom du peuplement	NAIFF (Voir tableau 4.1)	Drainage	Régénération	Sup. approx. (ha.)	Classe densité (1)	Hauteur moyenne	Age (2)	S.T. (2)	Volume m³/ha. APPROX.	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Priorité à faire d'ici	Subv. O/N (3)
92 MELEZIN AVEC CEDRE	ml5to3eb2bp+	IMPARFAIT	FAIBLE	1.2	A	7.0	20					
Remarques : AUCUNE		PRÉSENCE D'AULNES PAR ENDROIT								Remarques:		
93 PEUPLERAIE AVEC RESINEUX	pt5to2eb2	MAUVAIS	ABSENTE	2.3	C	16.0	30	16	85			
Remarques : DENSITÉ VARIABLE DANS LE PEUPEMENT		PRÉSENCE D'AULNES PAR ENDROIT								Remarques:		
94 PLANTATION D'EPINETTE BLANCHE	eb0	MODÉRÉ	ABSENTE	0.7	A	9.0	20	18	54	COUPE D'ECLAIRCIE COMMERCIALE	3-5 ANS	N
Remarques : AUCUNE		AUCUNE								Remarques:		
300 TOUTE SUPERF. FORESTIERE										DELIMITATION DE LIGNES DE LOTS	5-10 ANS	N
(1) CLASSE DE DENSITÉ DU COUVERT FORESTIER:		A (Forte) B (Normale) C (Faible) D (Très faible)										

ÉQUIVALENCES DES MESURES

Hauteur: 1 mètre (m) = 3,28 pieds (pi)

Superficie: 1 hectare (ha.) = 2,47 acres (ac) = 2,92 arpents carrés

Volume: 1 mètre cube solide = 0,43 corde 4 pieds; 1 mètre cube solide/ha. = 0,17 corde/acres

TOTAL 210.5

(2) S.T. = surface terrière

(3) Subv. O/N: Subventionnable Oui ou Non

5 - REMARQUES IMPORTANTES

Annexe Tableau 4.1 - Explicatif de la stratification forestière selon l'approche d'inventaire par peuplement écoréforestier (NAIPF)

OBJECTIF : L'IDENTIFICATION D'UN PEUPLEMENT FORÊSTIER RÉVÈLE SA COMPOSITION EN ESSENCE

Exemple Type : Sb5Pt3Bp1Ec1

Explication de l'exemple
type
Composition du peuplement :
Sb5 = 50 % EN SAPIN BAUMIER
Pt3 = 30 % EN PEUPLIER FAUX-TREMBLE
Bp1 = 10 % EN BOULEAU À PAPIER
Ec1 = 10 % EN ÉRABLE ROUGE

LISTE DES ESSENCES ET DES CODES UTILISÉS POUR L'IDENTIFICATION DES PEUPLEMENTS RÉSINEUX

ESSENCE - RÉSINEUX	CODE CORRESPONDANT	ESSENCE - RÉSINEUX	CODE CORRESPONDANT
Épinette blanche	Eb	Pin blanc	Pb
Épinette noire	En	Pin gris	Pg
Épinette norvège	Ev	Pin rouge	Pr
Épinette rouge	Eu	Pruche	Pu
Mélèze laricin	Ml	Sapin baumier	Sb
		Thuja (cèdre)	To

LISTE DES ESSENCES ET DES CODES UTILISÉS POUR L'IDENTIFICATION DES PEUPLEMENTS FEUILLUS

ESSENCE - FEUILLUS	CODE CORRESPONDANT	ESSENCE - FEUILLUS	CODE CORRESPONDANT
Bouleau à papier	Bp	Hêtre	Hg
Bouleau gris	Bg	Noyer cendré	Nc
Bouleau jaune	Bj	Orme d'Amérique	Oa
Cerisier tardif	Ct	Orme ilège	Ot
Chêne à gros fruits	Cg	Ostryer de Virginie	Ov
Chêne rouge	Cr	Peuplier à grandes dents	Pd
Érable à sucre	Es	Peuplier baumier	Pa
Érable rouge	Eo	Peuplier faux-tremble	Pt
Frêne d'Amérique	Fa	Peuplier hybride	Ph
Frêne noir	Fo	Tilleul	Ta
Frêne rouge (Pennsylvanie)	Fp		

A) Si vous envisagez des travaux d'aménagement forestier ou de récolte, et que vous désirez bénéficier d'une aide financière ou du programme de remboursement des taxes foncières, Il est obligatoire d'obtenir une prescription sylvicole avant le début des travaux. Cette prescription vous permettra de respecter la réglementation municipale, provinciale ou fédérale en vigueur et d'obtenir de ces instances un certificat d'autorisation lorsque nécessaire.

B) Les travaux de coupe totale identifiés dans ce plan d'aménagement sont inscrits à titre indicatif seulement. Certaines particularités peuvent s'appliquer en lien avec la réglementation en vigueur (cours d'eau, superficie de coupe, boisé voisin, chemin public, etc.). Veuillez noter que ces travaux doivent être prescrits si vous désirez obtenir une aide financière pour la réalisation des travaux subséquents (par exemple, le reboisement).

C) Certaines lois, articles de lois, règlements ou décrets gouvernementaux peuvent s'appliquer à votre propriété notamment:

- L'article 27 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles concernant la protection des érablières et l'interdiction d'y faire la coupe des érables sauf à des fins sylvicoles de sélection ou de déclairs.
- La Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques qui limite les interventions dans certains milieux humides et à proximité des cours d'eau. Pour les travaux de drainage forestier, il est suggéré de faire préparer un plan et devis détaillé signé par un ingénieur forestier.

D) Section sur les entailles:

Si vous possédez une érablière, nous vous recommandons d'appliquer les règles d'entailage suivantes:

Diamètre de la tige à 1,5 m (5 pieds) du sol =	Nombre maximal d'entailles
20 - 39 cm	1
40 - 59 cm	2
60 - 79 cm	3
80 cm et +	4

6 - ACCEPTION ET SIGNATURE

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier respectent les orientations prévues au Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (AMV/AP) en vigueur à la signature. Ils visent à aider le propriétaire à prendre les décisions en vue de mettre en valeur sa propriété et sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, la prise de données supplémentaires peut s'avérer nécessaire avant de procéder à leur réalisation.

Lorsque les travaux bénéficient d'une aide financière de l'AMV/AP, un délai de protection est inscrit sur la Prescription et demande de participation financière et prévoit un remboursement de l'aide financière lorsque il y a destination totale ou partielle des travaux. Ce délai se poursuit en cas de vente ou autre altération de la superficie visée par les travaux.

S'il y a des travaux de préparation de terrain ou de reboisement, le producteur forestier s'engage à assurer la réalisation de la mise en terre des plants en incluant au besoin le regarni et tous les travaux d'entretien requis par son conseiller forestier à défaut de quoi il est tenu de rembourser toutes les aides financières consenties dans le projet de reboisement. La réalisation de la mise en terre des plants doit se réaliser au plus tard l'année suivant la préparation de terrain. Cette directive relative aux travaux en chaîne est conditionnelle au maintien des programmes d'aide de l'AMV/AP.

Ainsi, il est recommandé au propriétaire forestier :

- De consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale applicable avant d'entreprendre des travaux;
- De noter les interventions réalisées sur sa propriété.

Je reconnais que lors de la réalisation de travaux d'aménagement forestier, je dois respecter les saines pratiques reconnues, telles que décrites dans le Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée de la Fédération des producteurs forestiers du Québec, ainsi que les lois et règlements en vigueur en vue de protéger l'ensemble des ressources et potentiels du milieu.

Section réservée au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ou aux personnes mandatées par celui-ci

☐ J'atteste que le requérant est reconnu producteur forestier conformément à l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Commentaires : _____

Date de reconnaissance : _____

Responsable de l'analyse : _____

Date : _____

 PRESCRIPTION SYLVICOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

1. IDENTIFICATION

1.1. N° de plan d'urbanisme

1.2. N° de plan d'urbanisme

1.3. N° de plan d'urbanisme

1.4. N° de plan d'urbanisme

2. LOCALISATION

2.1. Adresse

2.2. Adresse

3. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE

3.1. Adresse

3.2. Adresse

4. PHOTO

4.1. Adresse

4.2. Adresse

5. RESULTATS DES ANALYSES

5.1. Adresse

5.2. Adresse

6. PLAN DE LA PARCELLE

6.1. Adresse

6.2. Adresse

7. PLAN DE LA PARCELLE

7.1. Adresse

7.2. Adresse

8. PLAN DE LA PARCELLE

8.1. Adresse

8.2. Adresse

9. PLAN DE LA PARCELLE

9.1. Adresse

9.2. Adresse

10. PLAN DE LA PARCELLE

10.1. Adresse

10.2. Adresse

11. PLAN DE LA PARCELLE

11.1. Adresse

11.2. Adresse

12. PLAN DE LA PARCELLE

12.1. Adresse

12.2. Adresse

13. PLAN DE LA PARCELLE

13.1. Adresse

13.2. Adresse

14. PLAN DE LA PARCELLE

14.1. Adresse

14.2. Adresse

15. PLAN DE LA PARCELLE

15.1. Adresse

15.2. Adresse

16. PLAN DE LA PARCELLE

16.1. Adresse

16.2. Adresse

17. PLAN DE LA PARCELLE

17.1. Adresse

17.2. Adresse

18. PLAN DE LA PARCELLE

18.1. Adresse

18.2. Adresse

19. PLAN DE LA PARCELLE

19.1. Adresse

19.2. Adresse

20. PLAN DE LA PARCELLE

20.1. Adresse

20.2. Adresse

21. PLAN DE LA PARCELLE

21.1. Adresse

21.2. Adresse

22. PLAN DE LA PARCELLE

22.1. Adresse

22.2. Adresse

23. PLAN DE LA PARCELLE

23.1. Adresse

23.2. Adresse

24. PLAN DE LA PARCELLE

24.1. Adresse

24.2. Adresse

25. PLAN DE LA PARCELLE

25.1. Adresse

25.2. Adresse

26. PLAN DE LA PARCELLE

26.1. Adresse

26.2. Adresse

27. PLAN DE LA PARCELLE

27.1. Adresse

27.2. Adresse

28. PLAN DE LA PARCELLE

28.1. Adresse

28.2. Adresse

29. PLAN DE LA PARCELLE

29.1. Adresse

29.2. Adresse

30. PLAN DE LA PARCELLE

30.1. Adresse

30.2. Adresse

31. PLAN DE LA PARCELLE

31.1. Adresse

31.2. Adresse

32. PLAN DE LA PARCELLE

32.1. Adresse

32.2. Adresse

33. PLAN DE LA PARCELLE

33.1. Adresse

33.2. Adresse

34. PLAN DE LA PARCELLE

34.1. Adresse

34.2. Adresse

35. PLAN DE LA PARCELLE

35.1. Adresse

35.2. Adresse

36. PLAN DE LA PARCELLE

36.1. Adresse

36.2. Adresse

37. PLAN DE LA PARCELLE

37.1. Adresse

37.2. Adresse

38. PLAN DE LA PARCELLE

38.1. Adresse

38.2. Adresse

39. PLAN DE LA PARCELLE

39.1. Adresse

39.2. Adresse

40. PLAN DE LA PARCELLE

40.1. Adresse

40.2. Adresse

41. PLAN DE LA PARCELLE

41.1. Adresse

41.2. Adresse

42. PLAN DE LA PARCELLE

42.1. Adresse

42.2. Adresse

43. PLAN DE LA PARCELLE

43.1. Adresse

43.2. Adresse

44. PLAN DE LA PARCELLE

44.1. Adresse

44.2. Adresse

45. PLAN DE LA PARCELLE

45.1. Adresse

45.2. Adresse

46. PLAN DE LA PARCELLE

46.1. Adresse

46.2. Adresse

47. PLAN DE LA PARCELLE

47.1. Adresse

47.2. Adresse

48. PLAN DE LA PARCELLE

48.1. Adresse

48.2. Adresse

49. PLAN DE LA PARCELLE

49.1. Adresse

49.2. Adresse

50. PLAN DE LA PARCELLE

50.1. Adresse

50.2. Adresse

51. PLAN DE LA PARCELLE

51.1. Adresse

51.2. Adresse

52. PLAN DE LA PARCELLE

52.1. Adresse

52.2. Adresse

53. PLAN DE LA PARCELLE

53.1. Adresse

53.2. Adresse

54. PLAN DE LA PARCELLE

54.1. Adresse

54.2. Adresse

55. PLAN DE LA PARCELLE

55.1. Adresse

55.2. Adresse

56. PLAN DE LA PARCELLE

56.1. Adresse

56.2. Adresse

57. PLAN DE LA PARCELLE

57.1. Adresse

57.2. Adresse

58. PLAN DE LA PARCELLE

58.1. Adresse

58.2. Adresse

59. PLAN DE LA PARCELLE

59.1. Adresse

59.2. Adresse

60. PLAN DE LA PARCELLE

60.1. Adresse

60.2. Adresse

61. PLAN DE LA PARCELLE

61.1. Adresse

61.2. Adresse

62. PLAN DE LA PARCELLE

62.1. Adresse

62.2. Adresse

63. PLAN DE LA PARCELLE

63.1. Adresse

63.2. Adresse

64. PLAN DE LA PARCELLE

64.1. Adresse

64.2. Adresse

65. PLAN DE LA PARCELLE

65.1. Adresse

65.2. Adresse

66. PLAN DE LA PARCELLE

66.1. Adresse

66.2. Adresse

67. PLAN DE LA PARCELLE

67.1. Adresse

67.2. Adresse

68. PLAN DE LA PARCELLE

68.1. Adresse

68.2. Adresse

69. PLAN DE LA PARCELLE

69.1. Adresse

69.2. Adresse

70. PLAN DE LA PARCELLE

70.1. Adresse

70.2. Adresse

71. PLAN DE LA PARCELLE

71.1. Adresse

71.2. Adresse

72. PLAN DE LA PARCELLE

72.1. Adresse

72.2. Adresse

73. PLAN DE LA PARCELLE

73.1. Adresse

73.2. Adresse

74. PLAN DE LA PARCELLE

74.1. Adresse

74.2. Adresse

75. PLAN DE LA PARCELLE

75.1. Adresse

75.2. Adresse

76. PLAN DE LA PARCELLE

76.1. Adresse

76.2. Adresse

77. PLAN DE LA PARCELLE</

[illegible]

[illegible][illegible]

RAPPORT D'EXÉCUTION ET DE DESIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPLIQUES

12-3

1. IDENTIFICATION		2. LOCALISATION		3. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE	
NO. PROJET: 7712	0000002386	11400	NO. PARCELLE	NO. PARCELLE	NO. PARCELLE
PROJET: 7712	0000002386	11400	NO. PARCELLE	NO. PARCELLE	NO. PARCELLE
4. PHOTO		5. RESULTATS DES INTERVIEWS		6. PLAN	
NO. PHOTO: 015125-151	015125-151	6.1. Description des interviews		6.2. Plan	
NO. PHOTO: 015125-151	015125-151	6.1. Description des interviews		6.2. Plan	
7. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE		8. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE		9. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE	
NO. PHOTO: 015125-151	015125-151	8.1. Description des interviews		8.2. Plan	
NO. PHOTO: 015125-151	015125-151	8.1. Description des interviews		8.2. Plan	
10. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE		11. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE		12. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE	
NO. PHOTO: 015125-151	015125-151	10.1. Description des interviews		10.2. Plan	
NO. PHOTO: 015125-151	015125-151	10.1. Description des interviews		10.2. Plan	
13. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE		14. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE		15. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE	
NO. PHOTO: 015125-151	015125-151	13.1. Description des interviews		13.2. Plan	
NO. PHOTO: 015125-151	015125-151	13.1. Description des interviews		13.2. Plan	
16. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE		17. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE		18. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE	
NO. PHOTO: 015125-151	015125-151	16.1. Description des interviews		16.2. Plan	
NO. PHOTO: 015125-151	015125-151	16.1. Description des interviews		16.2. Plan	

PRESCRIPTION SYLVICOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPLIQUES

12-3

1. IDENTIFICATION		2. LOCALISATION		3. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE	
NO. PROJET: 7712	0000002386	11400	NO. PARCELLE	NO. PARCELLE	NO. PARCELLE
PROJET: 7712	0000002386	11400	NO. PARCELLE	NO. PARCELLE	NO. PARCELLE
4. PHOTO		5. RESULTATS DES INTERVIEWS		6. PLAN	
NO. PHOTO: 015125-151	015125-151	6.1. Description des interviews		6.2. Plan	
NO. PHOTO: 015125-151	015125-151	6.1. Description des interviews		6.2. Plan	
7. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE		8. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE		9. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE	
NO. PHOTO: 015125-151	015125-151	8.1. Description des interviews		8.2. Plan	
NO. PHOTO: 015125-151	015125-151	8.1. Description des interviews		8.2. Plan	
10. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE		11. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE		12. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE	
NO. PHOTO: 015125-151	015125-151	10.1. Description des interviews		10.2. Plan	
NO. PHOTO: 015125-151	015125-151	10.1. Description des interviews		10.2. Plan	
13. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE		14. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE		15. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE	
NO. PHOTO: 015125-151	015125-151	13.1. Description des interviews		13.2. Plan	
NO. PHOTO: 015125-151	015125-151	13.1. Description des interviews		13.2. Plan	
16. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE		17. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE		18. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE	
NO. PHOTO: 015125-151	015125-151	16.1. Description des interviews		16.2. Plan	
NO. PHOTO: 015125-151	015125-151	16.1. Description des interviews		16.2. Plan	

[illegible]

1

22/27

Transfert de responsabilité : engagement à ne pas détruire les investissements sylvicoles

IDENTIFICATION DES PARTIES

SECTION 1 LE VENDEUR	Nom (individu ou entreprise) :			
	Adresse :		Ville :	
	Code postal :		Téléphone :	
			Cellulaire :	
	Courriel :			
	Pour les entreprises :			
Nom et titre de la personne autorisée à signer le contrat :				
Ci-après nommé le « vendeur »				

SECTION 2. L'ACQUÉREUR	Nom (individu ou entreprise) :			
	Adresse :		Ville :	
	Code postal :		Téléphone :	
			Cellulaire :	
	Courriel :			
	Pour les entreprises :			
Nom et titre de la personne autorisée à signer le contrat :				
Ci-après nommé l'« acquéreur »				

Ci-après collectivement nommées les « parties »

SECTION 3. OBJET DU CONTRAT

Considérant que l'acquéreur achète du vendeur le(s) lot(s) numéro(s) _____
_____ du cadastre _____
et que la transaction a eu lieu devant le notaire (nom) _____
en date du _____.

Considérant que le vendeur (ou les propriétaires précédents le cas échéant) s'est engagé envers _____ (l'« Agence ») à ne pas détruire les investissements sylvicoles décrits au tableau 1 pour les durées déterminées ou, à défaut, à rembourser en tout ou en partie le montant de l'aide financière versée, et que cet engagement a été respecté.

En conséquence, le présent contrat vise à transférer ces obligations à l'acquéreur, lequel en a pris connaissance aux fins du présent contrat.

SECTION 4. OBLIGATION DE L'ACQUÉREUR

L'acquéreur s'engage, à partir de la date de la signature de l'acte de vente de la propriété, à assumer les obligations contractées par le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, envers l'Agence, soit de :

- veiller à la protection des investissements sylvicoles décrits au tableau 1 jusqu'aux dates d'échéance des engagements;
- rembourser à l'Agence une somme équivalente en tout ou en partie de l'aide financière versée, advenant la destruction totale ou partielle desdits investissements sylvicoles avant la date d'échéance inscrite au tableau 1.

L'acquéreur s'engage à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée par l'Agence.

Dans le cas de l'aliénation par l'acquéreur, par vente ou autrement, des investissements sylvicoles décrits au tableau 1 avant la date d'échéance de l'engagement, l'acquéreur s'engage à informer le futur acheteur des obligations de ce contrat, et à obtenir son engagement à les respecter.

Dans le cas où l'Agence refuserait de libérer de ses obligations le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, l'acquéreur s'engage à indemniser le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, de toute somme qui pourrait lui être réclamée par l'Agence pour la destruction des investissements sylvicoles identifiés au tableau 1, de même que de toute dépense ou frais corrélatifs occasionnés au vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, des suites de cette destruction.



Tableau 1 : Description des investissements sylvicoles

Numéro de prescription sylvicole (et rapport d'exécution)	Code de travaux (description, à titre indicatif)	Aide financière versée (\$)	Date d'octroi	Échéance des engagements

Note pour annexer des informations supplémentaires au tableau 1 ou le remplacer : _____

SECTION 5. TRANSMISSION DES DOCUMENTS

L'acquéreur consent à ce que le vendeur fasse parvenir une copie du présent contrat signé par les parties à l'Agence lorsque la transaction sera officialisée afin que le vendeur obtienne une libération des engagements.

Lorsque les parties sont des compagnies ou des propriétés collectives, elles consentent à ce que les résolutions désignant le représentant autorisé à signer les documents soient également transmises à l'Agence.

Les parties et l'Agence consentent à ce que le présent contrat puisse être signé sur des exemplaires séparés, incluant en version numérisée. Les signatures par envoi de copie numérisée ou PDF sont donc acceptées. Chacun de ces exemplaires sera réputé être un original et tous ces exemplaires constitueront ensemble un seul et même contrat.

SECTION 6. SIGNATURES

À (lieu) _____, À (lieu) _____,

le (date) _____ le (date) _____

Le vendeur

L'acquéreur

SECTION 7. APPROBATION DE L'AGENCE

L'approbation de l'Agence pour le transfert de responsabilités peut être transmise dans un autre document directement à un notaire faisant les démarches au nom des parties. Dans ce cas, les parties n'ont pas à contacter l'Agence. Le notaire transmettra à l'Agence le contrat signé par les parties.

Considérant que l'acquéreur n'a pas été reconnu en défaut dans la destruction d'investissements sylvicoles sur un autre lot boisé ou de ne pas avoir respecté les conditions d'attribution d'une aide financière de l'Agence.

Considérant que l'acquéreur accepte d'assumer les responsabilités du vendeur et des propriétaires précédents le cas échéant concernant la protection des investissements sylvicoles identifiés au tableau 1.

En conséquence, l'Agence libère le vendeur, et les propriétaires précédents le cas échéant, de toutes obligations relatives à la protection des investissements sylvicoles inscrits au tableau 1 et reconnaît maintenant l'acquéreur responsable de celles-ci à partir de la date de la signature de l'acte de vente de la propriété.

À (lieu) _____,

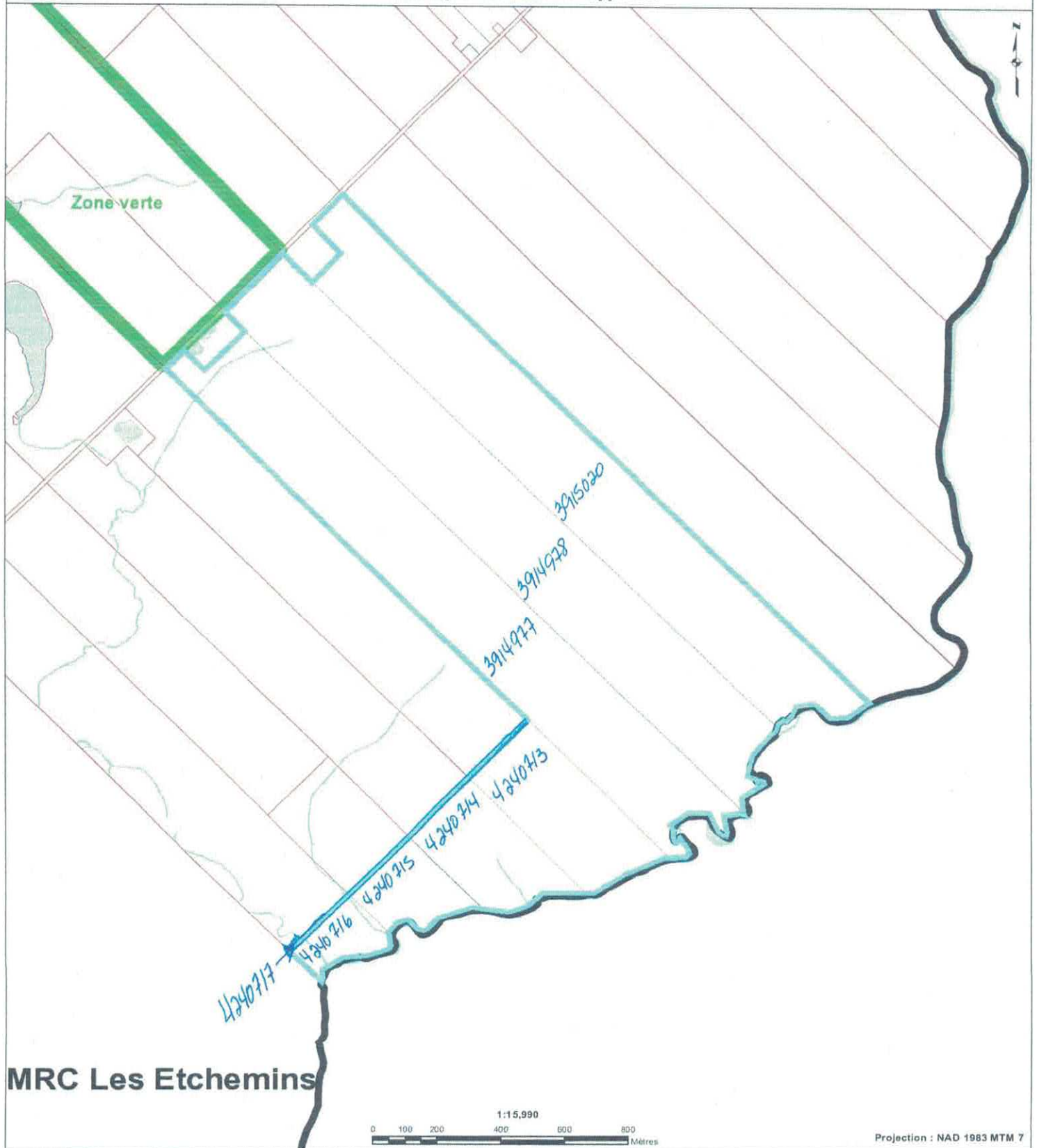
le (date) _____

L'Agence



(Responsabilité du vendeur de l'acheminer au groupement forestier)

Municipalité : Saint-Cyprien



Les informations contenues dans le présent site internet sont la propriété de la MRC des Etchemins et sont destinées à l'usage exclusif de ses employé(e)s pour fins de consultation ou étude. La MRC des Etchemins ne se porte aucunement garante de quelque document, donnée ou information contenus sur le présent site internet. De plus, en cas de divergence entre un texte officiel et le contenu de ce site, le texte officiel a préséance. Copie de tout texte officiel peut être obtenu, moyennant des frais raisonnables, auprès de la mairie de la municipalité de Saint-Cyprien. Données produites par : MRC Les Etchemins, Date de la dernière mise à jour : 2025-05-08

Le système d'information géographique est diffusé par : **Gonet**
© Groupe de géomatique AZIMUT inc., 1998 - 2025. Tous droits réservés.

Imprimé le : 24 juillet 2025 à 14:20:01
Auteur : Utilisateur public


399, rue Principale
Saint-Cyprien-des-Étchemins, Québec G0R 1B0
Téléphone : 418 383-5274 Télécopieur : 418 383-5269
CÉ : corpmun@geonet.net
www.st-cyprien.qc.ca

	2021-2022-2023	2024-2025-2026
Terrain	461 100 \$	555 300 \$
Bâtiment	221 300 \$	276 000 \$
Immeuble	682 400 \$	831 300 \$
Cadastre		
N° lot : 3 914 977		
Superficie : 571 800,00m²		
N° lot : 3 914 978		
Superficie : 589 900,00m²		
N° lot : 3 915 020		
Superficie : 571 500,00m²		
N° lot : 4 240 713		
Superficie : 147 900,00m²		
N° lot : 4 240 714		
Superficie : 110 200,00m²		
N° lot : 4 240 715		
Superficie : 62 600,00m²		
N° lot : 4 240 716		
Superficie : 40 400,00m²		
N° lot : 4 240 717		
Superficie : 9 653,50m²		

CPTAQ

Vue aérienne

Adresse :
185-A à 185-B Rang A
St-Cyprien GOR1B0

Lot(s) :
3 914 977, 4 240 713, 4 240 714,
4 240 715, 4 240 716, 4 240 717,
3 914 978, 3 915 020



Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq_demeter/